

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FCPR Tunisian Development Fund I », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de 8.095.116 DT et une valeur liquidative égale à 8.530,154 DT par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCPR Tunisian Development Fund I ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, et compte tenu des diligences accomplies conformément aux recommandations de la profession, nous certifions que les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et qu'ils présentent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière du «FCPR Tunisian Development Fund I» arrêtée au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations à cette date.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'absence d'une situation auditée des sociétés Royal Drinks, Green Fruits et KAN PHARMA, ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.
- Le FCPR Tunisian Development Fund I porte sur un montant projeté de 15.000.000 DT. Au 31/12/2016, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 9.490.000 DT libérés totalement.
- Un changement de présentation des titres OPCVM a été effectué. En effet, ils sont présentés en 2016 en tant qu'actions alors qu'ils étaient classés parmi les autres valeurs en 2015.

Vérifications spécifiques :

- En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG

6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.: 8106607/A/M/000 - RC.: B148992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	AC 1	8 048 178	8 547 657
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 138 465	6 264 002
Obligations et valeurs assimilées		909 713	1 014 570
Autres valeurs		0	1 269 086
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	4	17 151
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		4	17 151
Créances d'exploitation	AC 3	84 420	42 112
TOTAL ACTIF		8 132 602	8 606 920
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	37 485	45 574
Autres créditeurs divers	PA 2	0	2 494
TOTAL PASSIF		37 485	48 068
ACTIF NET			
Capital	CP 1	8 472 677	8 849 868
Sommes distribuables		-377 561	-291 016
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-291 016	-189 916
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-86 545	-101 100
ACTIF NET		8 095 116	8 558 852
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 132 602	8 606 920

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	134 655	133 682
Dividendes		80 231	74 019
Revenus des obligations et valeurs assimilés		54 423	59 664
Revenus des placements monétaires	PR 2	632	738
Revenus des placements monétaires		632	738
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		135 287	134 420
Charges de gestion des placements	CH 1	-221 573	-235 283
REVENU NET DES PLACEMENTS		-86 286	-100 863
Autres charges	CH 2	-259	-237
RESULTAT D'EXPLOITATION		-86 545	-101 100
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-86 545	-101 100
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-376 820	-622 119
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-371	-1 245
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		-463 736	-724 464

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	2016	2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-463 736	-724 464
Résultat d'exploitation	-86 545	-101 100
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-376 820	-622 119
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-371	-1 245
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
Souscriptions	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables		
Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-463 736	-724 464
ACTIF NET		
En début de période	8 558 852	9 283 316
En fin de période	8 095 116	8 558 852
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	949	949
En fin de période	949	949
VALEUR LIQUIDATIVE	8 530,154	9 018,812
TAUX DE RENDEMENT	-5,42%	-7,80%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«**FCPR Tunisian Development Fund I**» est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société «**United Gulf Financial Services-North Africa** » et de Banque Internationale Arabe de Tunisie et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 Mars 2010.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le montant du fonds est de D : 15.000.000 réparti en 1.500 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, prorogable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le Fonds Commun de Placement à Risque « **FCPR Tunisian Development Fund I** » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et titres OPCVM sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- la méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- la méthode des multiples de résultats,
- la méthode de l'actif net,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- la méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale, au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACI : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 8.048.178 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-valeur latente au 31-12-2016	Valeur au 31/12/2016	Méthode d'évaluation	% Actif net
Actions (a)		8 239 442	-1 100 977	7 138 465		88,18%
Titres OPCVM		1 282 452	1 750	1 284 202		15,86%
TPF	12 621	1 242 446	1 316	1 243 762	Valeur Liquidative	15,36%
UGFS BONDS FUND	3 846	40 006	435	40 441	Valeur Liquidative	0,50%
Actions Cotées		696 990	-202 127	494 863		6,11%
HEXABYTE	116 165	696 990	-202 127	494 863	Cours Boursier au 31/12/2016	6,11%
Actions Non Cotées		6 260 000	-900 600	5 359 400		66,21%
ROYAL DRINKS	98 000	980 000	-646 800	333 200	Valeur Nominale avec décote	4,12%
FERTIMED	130 000	1 300 000	-	1 300 000	Valeur Nominale	16,06%
SHAMS TECHNOLOGY	100 000	1 000 000	226 200	1 226 200	Moyenne DCF et VNCC	15,15%
SOCHA	58 000	580 000	-	580 000	Valeur Nominale	7,16%
GREEN FRUITS	120 000	1 200 000	-480 000	720 000	Valeur Nominale avec décote	8,89%
KAN PHARMA	120 000	1 200 000	-	1 200 000	Valeur Nominale	14,82%
Obligations et valeurs assimilés (b)		902 000	7 713	909 713		11,24%
OCA SOCHA	70 000	700 000	-	700 000	Valeur de Souscription	8,65%
EO SERVICOM	400	16 000	690	16 690	Coût amorti	0,21%
EO WIFACK LEASING	4 650	186 000	7 023	193 023	Coût amorti	2,38%
Total (a+b)		9 141 442	-1 093 264	8 048 178		99,42%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et avoirs en banque s'élèvent au 31/12/2016 à 4 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Avoirs en banques	4	17 151
Total	4	17 151

AC 3 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à 84.420 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts à recevoir	84 420	42 112
Total	84 420	42 112

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 37.485 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	35 900	43 883
Rémunération du dépositaire à payer	1 585	1 692
Total	37 485	45 574

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 0 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Etat, retenues à la source	0	2 494
Total	0	2 494

CPI : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2016	
Montant en Nominal	9 490 000
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31/12/2016	
Montant en Nominal	9 490 000
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2016	8 849 868	8 849 868
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-377 191	-754 752
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-376 820	-376 820
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-371	-371
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-291 016
Sommes distribuables de l'exercice		-86 545
Montant Fin de période au 31/12/2016	8 472 677	8 095 116

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève au 31/12/2016 à 134.655 DT correspond aux dividendes reçus ainsi qu'aux intérêts sur les emprunts obligataires et comptes courants associés, il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes	80 231	74 019
Revenus des obligations et valeurs assimilés	54 423	59 664
Total	134 655	133 682

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève au 31/12/2016 à 632 DT correspond aux échelles d'intérêt sur le compte courant.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements monétaires	632	738
Total	632	738

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 221.573 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	211 976	225 012
Rémunération du dépositaire	9 597	10 271
Total	221 573	235 283

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 259 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Services bancaires et assimilés	184	177
Impôts et Taxes	75	60
Total	259	237

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	143	142
Charges de gestion des placements	-233	-248
Revenus net des placements	-91	-106
Autres charges	0	0
Résultat d'exploitation (1)	-91	-106
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	-91	-106
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-397	-656
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	-1
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-397	-657
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-488	-763
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-397	-657
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-397	-657
Valeur liquidative	8 530	9 019

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de **FCPR Tunisian Development Fund I** est confiée à **UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS**.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds **FCPR Tunisian Development Fund I**.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable détaillée comme suit :

- Frais de gestion de 2,50% HT sur les montants souscrits, libérés et investis et 1% HT sur les montants souscrits et non investis calculés au maximum de l'actif net, et ;
- Commission de succès : 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) minimum de 10%.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BIAT. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 6.000 DT.